

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 11 (1923)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Encore le Pauvre Jacques : documents inédits  
**Autor:** Ducrest, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817541>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES  
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG  
ET  
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

XI<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 3

Mai-Juin 1923



## ENCORE LE PAUVRE JACQUES

### DOCUMENTS INÉDITS

par F. DUCREST.

Les *Annales* ont publié récemment<sup>1</sup>, sur le pauvre Jacques de Madame Elisabeth de France, deux bons articles dus à la plume élégante de M. Ernest Castella, de Bulle. Le sujet n'est cependant pas épuisé. Il y a quelque temps, M. Alfred Weitzel, ancien secrétaire à la Direction de l'Instruction publique et conservateur actuel de la collection des gravures et estampes de la Bibliothèque cantonale, nous a apporté un cahier où il avait copié jadis, quand il était vice-chancelier d'Etat, vers 1885, une douzaine de documents inédits, renfermés dans une boîte ovale dite «des Ermites,» aujourd'hui probablement perdue, qui avait appartenu à la famille du pauvre Jacques ; ces documents avaient, paraît-il, été apportés à la Chancellerie par une dame inconnue qui désirait les vendre.

Retenant brièvement les faits principaux cités par M. Castella, nous y intercalerons, en les faisant précéder

<sup>1</sup> *Annales frib.* 1922, n<sup>o</sup> 4, pp. 154-159, n<sup>o</sup> 5-6, pp. 207-228, et 1923, n<sup>o</sup> 2, pp. 76-81.

d'un astérisque, les renseignements nouveaux fournis par la copie de M. Weitzel, et qu'il vaut la peine de publier. Nous aurons ainsi une mise au point complète de tout ce que l'on connaît jusqu'à ce jour de notre infortuné compatriote, dont le sort douloureux a été popularisé par une romance bien connue<sup>1</sup>.

\* \* \*

1757, 4 octobre, naissance de Jacques Bosson (Boschung), à Bellegarde. Son père s'appelle Jacques et sa mère Anne-Marie Rutscho ; il a cinq frères et une sœur.

1786, Jacques Bosson, 29 ans, s'engage comme valet à la ferme de la Buchille, près de Bulle, tenue par François-Joseph Magnin et sa femme Claudine Bosson, de Riaz. Il y lie connaissance avec une des filles de la maison, Marie-Françoise, âgée d'environ 26 ans, et lui promet le mariage.

1789, 16 avril, Françoise Magnin part pour Montreuil, près de Versailles, rejoindre son fiancé. Intervient Madame von der Weid, à qui M<sup>me</sup> de Diesbach, née d'Affry, sollicitée par Madame Elisabeth de France, sœur du roi Louis XVI, avait écrit pour faire venir la jeune fille. Le 10 mai suivant, célébration du mariage de Jacques et de Françoise à l'église Saint-Symphorien de Versailles, faubourg de Montreuil. Etat de la petite fortune des jeunes époux, nombreux cadeaux de mariage. Composition de la romance du « Pauvre Jacques » par M<sup>me</sup> la marquise du Travanet, née de Bombelles, dame d'honneur de son Altesse royale Madame Elisabeth. Celle-ci met dans le jeune ménage toute sa confiance, établit Jacques Bosson régisseur de sa vacherie de Montreuil et lui donne, dès le début de la Révolution (14 juillet 1789), la gérance de toutes ses affaires et propriétés d'alentour.

\* Le 28 juillet, notre armailli gruyérien s'enrôle dans la 6<sup>me</sup> compagnie du génie d'un bataillon de la Garde

---

<sup>1</sup> Beauchesne, Vie de Madame Elisabeth I, 310-313 et *Pièces justif.* p. 550-558 ; Cordier, Vie de Madnme Elisabeth ; Etrennes frib. 1871 (art. A. Daguet).

nationale et jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, à la Constitution et aux décrets sanctionnés et adoptés par le roi.

1790, 19 mars, naissance de Marguerite Bosson, l'unique enfant de la famille. \* Le 17 août 1792, sept jours après le massacre des Suisses au palais des Tuilleries, Jacques Bosson, sans doute pour échapper aux poursuites des révolutionnaires, se fait délivrer son brevet ci-dessus d'enrôlement dans la Garde nationale. Sûrement il craignait d'être englobé, comme Suisse, parmi les « criminels du 10 août » pour le jugement desquels l'Assemblée législative instituait, ce même 17 août, un tribunal exceptionnel qui commença immédiatement à faire fonctionner la guillotine sur la tête des royalistes.

\* 1793, 9 mai, Jacques Bosson fait marché avec un Monsieur Marout pour être conduit de Versailles jusqu'en Suisse, à Moudon, avec son frère, sa fillette et une malle pesant 90 livres. Cette malle devait renfermer un certain nombre de souvenirs précieux de la famille royale. C'est sans doute à l'occasion de la remise des passe-ports pour le retour en Suisse que le représentant de la République française exige du père, le 18 mai, l'extrait de naissance de l'enfant.

\* 1794, 20 février, un certificat d'hospitalité, donnant un signalement en bonne et due forme, est délivré par les officiers civils de la 13<sup>me</sup> section dite des Vrais Républicains à la citoyenne Marie-Françoise Magnin, femme de Jacques Bosson, demeurant rue Michel Montagne, n° 9, âgée de 33 ans, en séjour en France depuis 1789. Madame Elisabeth, on le sait, partagea le sort malheureux de son frère le roi Louis XVI et subit d'abord au Temple avec lui, depuis le mois de septembre 1792, plus tard à la Conciergerie, vingt longs mois de détention, jusqu'au 10 mai 1794, où elle fut conduite à l'échafaud, à l'âge de 30 ans. Restée inébranlablement attachée à son auguste protectrice jusqu'à ses derniers moments, la femme Bosson fut aussi incarcérée plusieurs mois, cruellement maltraitée, et n'é-

chappa à la mort que grâce au dévouement de M. Le Monnier, ancien médecin du roi. Elle contracta pendant sa détention des maladies qui devaient affaiblir considérablement sa santé pour le reste de ses jours.

Jacques le régisseur, on l'a vu, était reparti pour la Suisse en mai 1793. Les révolutionnaires profitèrent de son absence et de l'emprisonnement de sa femme pour envahir et dévaliser leurs propriétés et séquestrer tous leurs biens. Mis sur le pavé, le petit ménage gruyérien, autrefois dans l'aisance et si heureux, fut ruiné. Déjà depuis la détention de Madame Elisabeth, il n'avait plus reçu ni salaire ni frais d'entretien ; Jacques, soucieux de maintenir la vacherie de Montreuil sur un bon pied, avait sacrifié dans ce but près de 3000 francs, soit toutes ses économies et son patrimoine ; impossible de recevoir le moindre dédommagement de sa royale et malheureuse patronne. Sa situation financière était presque désespérée. Une longue année s'est écoulée depuis son retour en Gruyère. Emu de compassion pour sa pauvre Françoise restée là-bas, à Paris, en prison, au milieu des horreurs de la Révolution déchaînée, il se décide à aller tenter sa délivrance et se fait octroyer dans ce but, par le bailli de Bulle, un passeport. Le 11 juillet 1794, Jean-Pierre-Antoine de Diesbach de Torny remet au « régisseur de la vacherie d'Elisabeth Capet à Montreuil », un certificat d'origine en bonne forme, déclarant « bien le connaître vu que le destinataire s'est présenté devant lui ». Il atteste que Bosson n'a aucun bien-fonds ni revenu quelconque, que les troubles de la Révolution lui ont fait perdre tous les appointements dont il jouissait jadis à Montreuil, que par conséquent il a du quitter la France où il n'avait plus de moyens d'existence. Le brave homme n'en conserve pas moins l'espoir que la nation récompensera ses services ; en attendant, il vit pauvrement, comme il peut, secouru par ses concitoyens bien pensants.

Sans doute, Jacques Bosson partit aussitôt pour Paris ; il y trouva sa femme malade et sans ressources ; elle avait été arrachée presque par miracle aux mains des égorgeurs.

Madame Elisabeth était morte depuis deux mois (10 mai 1794). Essaya-t-il de demander au gouvernement terroriste la continuation des « appointements » que lui donnait jadis l'auguste défunte? Ce n'est pas probable.

C'est donc pendant l'été 1794 que Marie-Françoise Bosson rentra à la Buchille et revit son enfant, ses parents et sa belle Gruyère ; le pays était tranquille et jouissait de tous les bienfaits de la paix. Pendant vingt ans le silence va planer sur le foyer reconstitué et sur les conditions de l'existence que l'on mène à la ferme des Magnin.

1814, 11 avril, M. Charles von der Weid, de la famille qui était propriétaire de la Buchille, envoie de Fribourg à Jacques Bosson le récit de la chute de l'empereur Napoléon Bonaparte et de l'entrée des alliés à Paris le 31 mars précédent. Le 13 juin, le curé de Bulle bénit le mariage de Marguerite-Françoise Bosson, fille unique du pauvre Jacques, avec Pierre Glasson du Tonnelier. Elle eut huit enfants, quatre filles et quatre garçons, dont l'un fut le poète Nicolas Glasson, conseiller national, né le 18 décembre 1817, mort le 30 mai 1864.

\* 1816, 13 avril, un passeport délivré à Jacques Bosson par la Direction de la Police centrale de Fribourg donne son signalement. Les Bourbons, après la chute de Napoléon, sont rentrés à Paris ; Louis XVIII, frère de l'infortuné Louis XVI guillotiné le 21 janvier 1793, est le souverain régnant. L'ancien homme de confiance de Madame Elisabeth s'empresse de faire de nouveau le voyage de Paris ; il y va solliciter une pension. Le colonel fribourgeois baron Nicolas de Gady intervient en sa faveur et rédige une supplique à Louis XVIII<sup>1</sup>. Plein de déférence, le gouvernement royal accorde à Bosson une pension de 300 francs sur la liste civile ; c'est une aide précieuse qui permettra de vivre sans trop de gêne. Le roi lui-même délivre à M. Jacques, « ancien employé de Madame Elisabeth sa sœur », la décoration du Lys (Fleur de Lys).

---

<sup>1</sup> Tout permet de croire que cette supplique, publiée par les *Annales*, 1923 p. 80, a été rédigée par M. de Gady lui-même.

*jeus* \* En 1825, nouvelle supplique, cette fois au roi Charles X, pour obtenir une augmentation de pension. C'est encore le général de Gady qui en est l'auteur. Après avoir rappelé tous les malheurs qui ont frappé et ruiné son compatriote pendant la Révolution, de Gady fait savoir au roi que l'épouse de Jacques Bosson n'a cessé, depuis son emprisonnement, d'être malade par suite des traitements cruels qu'elle a éprouvés ; elle est réduite à un tel état que son mari a du prendre une personne pour la soigner. Le 26 octobre, le général écrit à Bosson qu'il a présenté au roi sa demande, en la recommandant de tout son pouvoir, que Charles X a consenti à lui accorder, sur sa cassette particulière, une pension annuelle de 200 francs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1826. Cette somme ajoutée à celle de 300 francs payée par le gouvernement sur la liste civile, permettra l'entretien honorable de sa famille. Le 5 janvier suivant, le général transmet à Bosson le brevet de cette nouvelle pension.

\* 1827, 19 octobre, M. de Gottrau, préfet de Fribourg, écrit à Bosson, propriétaire, domicilié à Bulle, que sa fille, M<sup>me</sup> Glasson, l'avait prié de recommander son père au général de Gady, ainsi qu'à M. de Brémond, de Semsales, ancien secrétaire du roi Louis XVI. Il l'a fait. Tous deux ont manifesté les intentions les plus bienveillantes. Si Bosson se décide à faire un nouveau voyage à Paris, il ne doit pas manquer d'aller prendre ses dispositions auprès du général avant toute autre démarche ; il ne doit pas non plus se dessaisir, sans les instructions de M. de Gady, des souvenirs précieux qu'il possède de la famille royale.

\* 1832. Les époux Bosson sont vieux et infirmes. Ils habitent la Léchère, près de Bulle, depuis près de 18 ans. Depuis la déchéance de Charles X, détrôné à la fin de juillet 1830, ils ne reçoivent plus les 200 fr. de pension que le souverain leur allouait sur sa cassette particulière ; il ne leur reste que les 300 fr. octroyés par le gouvernement sur la liste civile. Ils demandent au roi Louis-Philippe une augmentation ; mais, le 14 mars, M. Periaux, commis-

saire royal à Montmartre, écrit à Jacques Bosson, à Bulle, qu'au lieu de l'ancienne pension annuelle de 300 fr., il ne doit plus s'attendre à recevoir qu'un léger secours provisoire. Et encore faut-il que le Conseil communal de Bulle lui délivre un certificat d'indigence. Quelques jours plus tard, le 23 mars, le Conseil bullois certifie en bonne et due forme que les époux Bosson n'ont pas de fortune personnelle, qu'ils n'ont pour toute ressource, à part la somme indiquée de 300 fr., qu'une chétive jouissance du côté de la femme, incapable de les faire subsister convenablement, que le mari est très affligé de la vue, et que, si le ménage devait être privé de ce secours annuel du gouvernement français, il n'aurait plus de quoi vivre. Les deux vieillards, « caducs et sans état », continuèrent-ils à bénéficier de leur pension tout entière ou leur fut-elle diminuée ou peut-être même retranchée? Nous l'ignorons.

1835, le 5 janvier, meurt Marie-Françoise Bosson, et le 2 septembre 1836, à l'âge de 79 ans, son mari « le pauvre Jacques ». Un monument commun, au cimetière de Bulle, rappelle leur souvenir.

Il faut savoir gré, à feu M. le curé Dr Pierre Alex, d'avoir recueilli sur l'infortuné Bosson des renseignements historiques qui mettent sa personnalité bien en relief, et à M. Ernest Castella d'avoir su accentuer, en publiant ces notes, tout le lyrisme qui s'en dégage. Quant aux documents copiés par M. Alfred Weitzel et que nous publions ci-après, ils éclairent d'un nouveau jour cette physionomie si sympathique et si attachante du pauvre Jacques de la romance et celle de sa digne, vaillante et malheureuse épouse ; ils nous font pénétrer dans le secret de leur existence assombrie par les douleurs physiques et les difficultés financières ; ils nous font apparaître l'ancien fermier de Montreuil comme un modèle de travail, de dévouement à ses maîtres, de fidélité conjugale et de patience résignée au milieu des plus dures épreuves ; ils nous le représentent non point comme un personnage légendaire original d'un pays d'épopée, mais comme un ressortissant

authentique de la bonne vieille terre gruyérienne, qui a donné à la France pendant des siècles, soit comme soldats, soit comme Suisses de porte, soit comme vachers ou fruitiers, des milliers de ses enfants. Jacques Bosson, de Bellegarde, de la Buchille et de la Léchère et son épouse Marie-Françoise ont fait honneur à leur pays ; celui-ci leur doit de faire revivre et de populariser leur souvenir.

\* \* \*

Voici maintenant les documents copiés par M. Alf. Weitzel.

**DOCUMENTS CONCERNANT JACQUES BOSSON,  
DE BELLEGARDE, LE PAUVRE JACQUES DE MADAME  
ELISABETH DE FRANCE  
(DOSSIER AYANT APPARTENU A SA FAMILLE).**

*Certificat de baptême, délivré en 1816.*

Extractum libri baptizatorum ecclesiae parochialis Sti Stephani Protomartyris loci Jaun, sive Bellegarde, cantonis Friburgensis in Helvetia.

Anno millesimo septingentesimo quinquagesimo septimo, die vero quarta octobris natus ac baptizatus est Jacobus Boschung (en français Jacques Bosson) filius legitimus honestorum conjugum Jacobi Boschung et Annae Mariae natae Rulpho, pro quo spoponderunt Joannes Schafy et Christina Blatty

*Joannes Petrus Russaux, parochus dicti loci.*

Hunc extractum pro originali de verbo ad verbum in omnibus esse conformem, manu propria subscribens attestor

*Joannes Nep. Hartmann,  
administrator parochialis.*

Datum Jaunae sive Bellegarde die 24 Septembris 1816.

Je soussigné juge de paix de Bellegarde certifie la signature ci-dessus de M. l'administrateur de cette paroisse véritable.

Bellegarde, ce 24 septembre.

*Joseph Buchs.  
Friedensrichter.*

\*

*Brevet de Garde national délivré à Jacques Bosson le 17 août 1792.*  
Département de Seine et Loire . . . . . Garde nationale de  
Versailles.

*La Nation, la Loi et le Roi.*

Nous soussignés déclarons et attestons à qui il appartiendra que M. Jacques Bosson natif de Bellegarde, canton de Fribourg, âgé de 40 ans, taille de cinq pieds deux pouces six lignes, cheveux et sourcils bruns, visage rond, front rond et découvert, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, s'est fait enregistrer le 28 juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf et sert en qualité de garde national dans la sixième compagnie du Génie, bataillon de la.....  
.....de la Garde Nationale à Versailles, et qu'il a juré d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution et les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés et acceptés par le Roi.

En foi de quoi, Nous lui avons délivré le présent, sur lequel nous avons fait apposer le sceau de la Garde Nationale de Versailles, pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à Versailles, au Bureau de l'Etat-Major Général, le  
dix-sept août 1792, l'an 4<sup>me</sup> de la Liberté et premier de l'Égalité.

Vu par Nous Commandant  
*Perrot.*

Certifié par Nous  
*Capitaine Camus.*

Vu par nous Ayde-Major général  
Barbier.

Vu par Nous com. de bat.  
*Burdet.*

Vu par Nous l'adjud. de bataillon  
*Lerou.*

Vu par Nous Com.en sec.  
*Geoffroy.*

### *Accord avec un agent de transport de Paris.*

*Autographe du pauvre Jacques.*

Nous avon fait marché le 9 mai a mille sept cent quatre-vingt  
treze ave Monsieur Marout pour nous conduire mois Jacques Bos-  
son eut son frere avec un enfant avec un maelle de quatre vingt  
dix livre pesent, le surplus peie deux sols pair livre, et nous pairon  
trois cent livre en papie ou cinqquante escu en argent. En nous  
prenen à Versaille et nous conduire jusque à Moudon en Suisse

Suisses jusqu'à Moudon en Suisse  
*J. Bosson.*

*Certificat relatif à la femme du pauvre Jacques et son signalement.*

Certificat d'hospitalité délivré par les officiers civils de la 13<sup>me</sup> section dite des Vrais Républicains à la citoyenne Marie-Françoise Magnin, femme Bosson, native de Fribourg, demeurant

rue Michel Montagne n° 9 âgée de 33 ans, taille 5 pieds — pouces, cheveux et sourcils *chatains*, yeux *gris*, nez *ordinaire*, bouche *moyenne*, menton *rond*, front *haut*, visage *brun*, en séjour en France depuis l'année 1789.

Certificat délivré en assemblée de section le 20 ventôse de l'an 2<sup>me</sup> de la République (20 février 1794).

\*

*Certificat d'origine de Jacques Bosson.*

Nous, Jean-Pierre Antoine de Diesbach, Juge supérieur et moderne Seigneur Baillif de la Ville et District de Bulle attestons à tous qu'il appartiendra que Jacques Bosson de Bellegarde au d. Canton, né le quatre 8<sup>re</sup> mil sept-cent cinquante deux <sup>1</sup>, ci-devant Régisseur de la Vacherie d'Elisabeth Capet à Montreuil, près Versailles, est vivant, pour s'être cejourd'hui présenté devant nous et le parfaitement connaître ; certifions, en outre, qu'il est à notre connaissance qu'il n'a aucun bien fonds ni revenu quelconque, si ce n'est les appointements dont il jouissait en la qualité ci-dessus, et que la cessation de ce traitement le réduit dans un pressant besoin, ce qui l'a déterminé à quitter le bien de Montreuil où il lui serait impossible d'exister, mais qu'il n'en conserve pas moins l'espoir que la nation française récompensera ses services ; enfin certifions que le papier timbré n'est point en usage dans ce bailliage et canton ; en foi de quoi avons signé les présentes scellées du cachet de nos armes près la signature de notre secrétaire au Château de Bulle ce onzième jour de Juillet mil sept cent quatre-vingt quatorze (1794). Sign. : A. Bosson notaire substitué et Jacques Bosson, et plus bas de Diesbach de Torny, baillif.

Suit la légalisation par l'Avoyer, Conseil de la Ville et République de Fribourg du sceau de noble et généreux Jean-Pierre Antoine de Diesbach, — et la légalisation par l'Ambassadeur de la République française en Suisse du sceau de la Ville et République de Fribourg, à Baden, le 29 messidor an 3<sup>me</sup> de la République une et indivisible.

\*

*Second signalement de Jacques Bosson*

(Extrait d'un passeport du 13 avril 1816 de la Direction de la Police centrale de Fribourg).

Taille (mesure de France), 5 pieds 6 pouces. — Age, 59 ans. — Cheveux, Noirs grisaillés. — Sourcils, peu fournis. — Barbe, noire. — Yeux, gris. — Nez, moyen. — Bouche, moyenne. — Menton, ordinaire. — Front, grand et dégarni. — Visage, ovale.

\*

---

<sup>1</sup> Erreur évidente. Le pauvre Jacques est né en 1757.

Décoration du Lys.

Paris le 30 7<sup>bre</sup> 1816.

*Monsieur Jaque (Bosson) ancien employé  
chez Madame Elisabeth.*

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Roi a daigné vous accorder la Fleur de Lys ; vous êtes en conséquence autorisé à vous en décorer.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi,  
*Le Duc de la Bâtie.*

Sceau

Affaires de la Chambre du Roi.

\*

*Supplique au roi Charles X pour une augmentation de pension*  
(Copie du brouillon de la lettre rédigée par le général de Gady lui-même).

Bulle, le 1825.

*A sa Majesté Charles X Roi de France et de Navarre à Paris.  
Sire,*

Le nommé Jacques Bosson de Bellegarde, canton de Fribourg, ancien vacher et fournisseur de S.A.R., Madame Elisabeth, a obtenu de cette auguste Princesse un tel degré de confiance que, dès le commencement de la Révolution, c'est-à-dire en 1789, Elle lui a confié la gère de toutes ses affaires à Montreuil, ainsi que peuvent l'attester Madame la Marquise de Travanet et Madame la duchesse de Duras, la Marquise de Rochecourb(oi)x ; lors des malheurs qui frappèrent Madame Elisabeth, la femme de Bosson a été emprisonnée pendant plusieurs mois. Tandis que lui s'était rendu en Suisse, pendant ce temps-là les révolutionnaires ont enlevé à Jacques Bosson toutes ses propriétés et celles de sa femme ; dénué de tout, il retourna à Paris et parvint enfin à faire mettre en liberté son épouse, avec laquelle il vint se réfugier en Suisse où il vécut comme il put, avec le secours des bien pensants du pays. En 1816, M. le Général Baron de Gady obtint de S. M. Louis XVIII une pension pour lui de trois cent francs sur la liste civile, ce qui a aidé le suppliant à vivre jusqu'à ce moment ; mais son épouse, qui depuis son emprisonnement n'a cessé d'être malade à la suite des cruels traitements qu'elle a éprouvés, est aujourd'hui réduite dans un tel état que Bosson a dû prendre une personne pour la soigner. Ses moyens ne pouvant suffire pour lui et sa femme tous deux fort âgés, il supplie S. M. de daigner par commisération et en souvenir des fidèles services rendus à Madame Elisabeth lui accorder une augmentation de pension. M. le Général Baron de Gady est à même, mieux que qui que ce soit, de témoigner si le pétitionnaire mérite quelques faveurs de sa S. M.

*Lettre du général de Gady à J. Bosson au sujet de sa demande d'augmentation de pension.*

Je m'empresse de vous annoncer, mon cher et brave Bosson, que j'ai lu votre Placet au Roi, que je l'ai soutenu de tout l'intérêt que je prends à vous, et que S.M. vous a accordé à dater du premier janvier prochain, une pension de 200 fr. sur sa cassette, ce qui joint aux 300 dont vous jouissez sur la liste civile vous fera 500 par an. Recevez mes sincères félicitations et attendez tranquillement des nouvelles ultérieures de celui qui sera toujours votre affectionné  
*de Gady.*

Paris, ce 26 X<sup>bre</sup> 1825, place Ville l'Evêque n° 25, à M. Jacques Bosson, à Bulle.

*Lettre du général de Gady au même.*

Paris, 5 janvier 1826.

Mon cher Bosson ! C'est avec le plus grand plaisir que je vous transmets ci-joint le brevet de votre nouvelle pension de 200 fr. que je vous ai annoncé. Vous y verrez tout ce que vous devez faire pour la toucher. Jouissez-en longtemps. Soyez heureux, et j'en éprouverai une satisfaction complète.

Recevez, mon cher Bosson, la nouvelle assurance de l'affection particulière que vous a vouée  
*Le général de Gady*

Place Ville l'Evêque n° 25.

Accusez-moi la réception de votre brevet.

A Monsieur Jacques Bosson, à Bulle, c<sup>ton</sup> de Fribourg (Suisse).

\*

*Lettre de M. de Goltrau préfet de Fribourg.*

*Monsieur Jacques Bosson, de Bellegarde, propriétaire domicilié à Bulle,*

Monsieur, j'ai fait connaître, d'après la promesse que j'ai faite à Madame Glasson, à M. le Général de Gady les dispositions bienveillantes que M. Brémont vous avait manifestées. Tout en partageant les mêmes sentiments pour ce qui vous intéresse, M. de Gady m'a chargé de vous dire que si vous faites avec le temps un nouveau voyage à Paris, vous devrez commencer par aller prendre ses instructions avant de faire aucune autre démarche, et qu'il est d'ailleurs dans votre intérêt de ne pas vous dessaisir sans ses instructions des souvenirs précieux que vous avez de la Famille Royale. Vous sentez combien il vous importe de vous diriger d'après les conseils de M. le Général qui est incontestablement le plus à la portée de vous être utile.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon parfait dévouement,  
*de Goltrau, préfet de Fribourg.*

Fribourg, le 19 octobre 1827.

\*

*Certificat d'indigence.*

Nous le syndic, Président du Conseil municipal de la ville de Bulle, canton de Fribourg en Suisse, Certifions et attestons que M. Jacques Bosson, âgé de 74 ans révolus, natif de Bellegarde dans ce même canton, domicilié avec son épouse à Bulle, jouissant d'une modique pension de 300 fr. sur la liste civile de France sous le n° 1134, ne possède aucune fortune en son propre, qu'il n'a pour toute ressource qu'une chétive jouissance du côté de sa femme incapable de les faire subsister convenablement ; qu'étant l'un et l'autre très âgés, caduques et sans état, le sr Bosson se verrait exposé à éprouver des privations sensibles, s'il devait être privé de la pension mentionnée ci-dessus, sans laquelle il lui serait impossible de subvenir à ses besoins, étant d'ailleurs très affligé de la vue.

Pour foi de quoi nous avons signé le présent comme acte de vérité pour valoir au dit Sr Bosson partout où besoin sera.

A Bulle le 23 mars 1832. Le syndic de la ville de Bulle  
*Glasson.*

Vu pour légalisation de la signature de M. le Syndic de Bulle  
le 23 mars 1832. Le Préfet de Bulle,

Le Préfet de Bulle,

Jh. Glasson.

*Lettre relative à une augmentation de pension.*

*Monsieur Bosson, pensionnaire du gouvernement français  
en Suisse à Bulle*

J'ai l'honneur de présenter mes civilités à Monsieur Bosson et de lui dire qu'après consultation et vérification à ce sujet je ne pourrais obtenir sur sa petite pension de trois cents francs sur l'ancienne Liste civile, le n° 1134 du Registre, qu'un léger secours provisoire et que pour y parvenir il me faut un certificat en bonne et due forme constatant vos faibles moyens d'existance et qu'en raison de votre grand âge et de vos infirmités, il vous serait impossible de subvenir à vos besoins sans le secours de cette petite pension. Il faut qu'il soit délivré, et visé et légalisé par MM. l'Ambassadeur ou Consul français, etc.

En attendant, je suis avec respect votre obéissant serviteur.

*Periaux, à Montmartre.*

Je salue de cœur et d'amitié Papa Rime et le prie de tirer à vue sur moi le 15 avril prochain fix = pour 244 fr. = provenant du semestre de ses rentes pp<sup>le</sup> sur le Trésor. Periaux.

Ce 14 mars 1832.

P. S. La sacristie de l'église de Bulle possède encore un ornement vert en magnifique velours frappé qui passe pour avoir été la robe de noces de la femme du « pauvre Jacques », donnée par Madame Elisabeth. (Communication de feu M, le curé Alex et de M. Richoz curé actuel.)